

# Candidature stand associatif – Fête de la Morue 2025

## Règlement

La 29<sup>ème</sup> édition de La Fête de la Morue aura lieu les 6 et 7 juin 2025 en cœur de ville. La thématique retenue est le Portugal.

Ce temps fort culturel et festif béglais repose sur un partenariat étroit entre la ville et les associations du territoire qui participent, via la tenue de stands et leur implication dans la préparation de la fête, à l'animation générale de l'évènement.

Dans la continuité de la précédente édition, la sélection des associations se fera sur candidature, par les élu.es de la municipalité. La mutualisation de stands entre plusieurs associations est **obligatoire**.

Votre association souhaite participer à cet événement et fait acte de candidature en complétant le formulaire. Le partenariat entre la ville et les associations participantes obéit aux principes énoncés ci-dessous :

- **Bénévolat** : être en mesure de mobiliser suffisamment de bénévoles avant, pendant et après la Fête (notamment pour le rangement et le nettoyage du matériel prêté).
- **Confiance** : en participant à l'évènement, vous devenez partenaires de la Ville de Bègles et à ce titre vous vous engagez à respecter scrupuleusement les consignes de sécurité et techniques qui vont être transmises par l'organisation. Les associations participantes s'engagent à prendre soin du matériel mis à disposition et à le retourner dans un état de propreté satisfaisant.
- **Esprit de la Fête** : vous êtes garants du respect de l'esprit de la Fête et proposez des plats à base de morue et/ou végétariens uniquement. Vous pouvez proposer également des desserts et toutes autres sucreries. La Ville encourage les associations à passer par des fournisseurs durables.
- **Territoire** : seules les associations ayant leur siège social à Bègles peuvent candidater.
- **Transition écologique** : l'écoresponsabilité de l'évènement est un enjeu majeur, porté conjointement par la ville et les associations participantes. Cela se traduit par :
  - o Le respect des consignes de tri des déchets ;
  - o L'utilisation de vaisselles et ustensiles biodégradables et/ou compostables pour vos clients ou de vaisselle lavable ;
  - o L'utilisation de vos gobelets réutilisables ;
  - o Se fournir localement pour la préparation de vos plats, vos boissons (ingrédients, matériel...)

**Les horaires** : les associations s'engagent à ouvrir leur stand aux horaires de la fête :

- Vendredi 6 juin 2025 de 18h à 01h (fin du service à 00h30)
- Samedi 7 juin 2025 de 12h à 01h (fin du service à 00h30)

Les dossiers de candidatures sont à compléter **au plus tard le dimanche 15 septembre 2024 (23h59)** via un formulaire en cliquant sur le lien suivant : <https://forms.office.com/e/N1ab5wG1bF>.  
Toute candidature envoyée après cette date ou incomplète ne sera pas prise en compte.

La liste des associations retenues sera communiquée courant **octobre 2024**. La répartition des stands sera faite par les élu.es en comité de pilotage.

Les associations retenues s'engagent à participer aux réunions préparatoires en amont de l'évènement, elles auront lieu de 17h30 à 18h30 en salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville :

- Lundi 4 novembre 2024
- Lundi 2 décembre 2024
- Lundi 17 février 2025
- Lundi 5 mai 2025

### **Contacts :**

- QUENNEVILLE Manon, chargée de projets transversaux et événementiels  
[m.quenneville@mairie-begles.fr](mailto:m.quenneville@mairie-begles.fr) / 06 58 55 75 55
- PORCHERON Romain, responsable du service Vie Associative et Participation Citoyenne  
[r.porcheron@mairie-begles.fr](mailto:r.porcheron@mairie-begles.fr) / 06 44 27 55 83